

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Pascal DEBROIZE, Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Jacques CAILLOT, Séverine JORET, Véronique GIESNER, Ronan ENGUEHARD, Adrien LETELLIER, Christelle LETELLIER, Elise OUTREQUIN, Kévin LE CANU, Chantal MICHEL, Maxime BISSON, Christiane POURADIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Chantal MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2026. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs et donne lecture du procès-verbal.

Après vote, à l'unanimité, les 3 délégués sont :

- DEBROIZE Pascal, né le 1/3/1967 à Villedieu les Poêles
- BOUILLET Didier, né le 18/7/1969 à Vire
- JOUAULT Denis, né le 18/5/1971 à Vire

Et les 3 suppléants sont :

- Evelyne ROHÉE, née le 16/12/1966 à Vire
- Véronique GIESNER, née le 1/1/1968 à Soisy-sous-Montmorency
- Adrien LETELLIER, né le 24/3/1992 à Vire

SCOLAIRE : Demande de subvention pour PC des écoles

Monsieur le Maire donne la parole à Élise OUTREQUIN, représentante de la commission scolaire qui explique au Conseil Municipal que les enseignants ont fait la demande d'ordinateur aux écoles au vu que les anciens ne fonctionnent plus.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire une demande de subvention auprès de la DETR.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à faire les demandes de subventions nécessaires pour l'achat des ordinateurs des écoles.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un correspondant défense. Son rôle sera d'informer les citoyens sur la politique de défense de la France, sensibiliser les jeunes générations à la défense et assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Denis JOUAULT.

ACTION SOCIALE : Chèque Vire Avenir

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite mettre une action sociale pour les agents communaux afin d'aider les agents dans leur pouvoir d'achat au quotidien. Pour cela le Maire propose la mise en place de chèque Vire-Avenir à hauteur du minimum social soit 200€ par agent à temps plein et 100€ pour les agents à temps partiel, une fois par an.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire de passer commande des chèques Vire-Avenir pour les agents en office d'action sociale

TRAVAUX AU CŒUR DU BOURG : Indemnisation des commerçants

Monsieur le Maire expose dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Landelles et Coupigny qui se déroule en 2 phases du 1 janvier 2026 au 31 juillet 2026, je sollicite le conseil municipal pour la mise en place d'une procédure indemnisation amiable des commerçants réalisées par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Calvados.

La procédure d'indemnisation concerne les commerces situés dans le périmètre des travaux, à savoir :

- Rue du Centre
- Rue Saint-Ortaire
- Rue de la Poste

Il est proposé les critères suivants :

- Période faisant d'objet d'indemnisation : travaux d'aménagement, soit entre le 1 janvier 2026 au 31 juillet 2026.
- Typologie des entreprises : taille inférieure à 10 salariés, surface inférieure à 300m2, inscription au registre des commerces et des sociétés, chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros, à jour des obligations fiscales, date de création supérieure à 6 mois, commerçants non-ambulants ;
- Baisse du chiffre d'affaires : minimum de 10% au regard de la moyenne constatée pour la période identiques 2024/2025 proratisé en cas de fermeture pour congés annuels habituellement non fixés sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet, amplitude horaire identique et jours de fermeture identiques
- Indemnisation : 50% de la perte de la marge

La commission « commerces et artisans » est chargée examiner les dossiers déposés, d'en vérifier l'éligibilité au vu des critères retenues et de proposer un montant indemnisation amiable. Toute demande hors critère sera étudiée au cas par cas.

Après acceptation du chef d'entreprise, un protocole d'accord sera mis en place et proposé au vote du conseil municipal. Si le commerçant ne souhaite pas entrer dans la procédure d'indemnisation amiable, il pourra saisir le tribunal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne la parole à la commission des associations qui s'est réuni le 18 avril afin d'exposer le montant des subventions décidées :

Association	Décision 2025	2026
Comité des fêtes	3000 €	4000€
Société de chasse	400 €	500
Amicale 3ème âge	300 €	300
Union Cycliste Landellaise	1000 €	750
APE Landelles	600 €	1000
Unions des Anciens Combattants	gerbe	gerbe
MAM-Les Chrisalie'des	500 €	750
APE Saint-Sever = 32 élèves	600 €	600
APAEI	300 €	250
La Vache qui lit	Par convention annuelle par habitant et par enfant	Par convention annuelle par habitant et par enfant
Amicale des Sapeurs des Pompiers Landelles	1000 €	1000
Ligue Cancer	300 €	
Téléthon	200 € + salle gratuite	200 + salle
Croix Rouge	160 €	160
Resto du Cœur	200 €	200
ADMR	300 €	300

Pêche Campeaux	300 €	300
OCCE Coopérative scolaire de Landelles et Coupigny	1800 €	1800
AVPPS		Salle gratuite
TOTAL	10 960€	12000

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accorde les subventions aux associations.

Questions diverses

Denis JOUAULT invite les représentants de chaque commission à faire un point sur les différents projets à venir :

- Commission Urbanisme : des devis ont été demandé pour la clôture de l'école suite aux travaux d'aménagement du bourg : Concept Paysage = 3354.67€ et Clôture/Environnement = 4737.36€ et le devis retenu est celui de Concept Paysage.

- Commission Voirie : Pascal DEBROIZE a demandé aux agents communaux de tester un nouveau produit bio « vinaigre de bois » afin de traiter le cimetière. Ce traitement sera traité utiliser tout cet été.

Pour les travaux d'aménagement du bourg, le chantier est en avance donc à partir de mi-juin / fin juillet, la « Rue de l'Ouest » et la « Rue du Stade » seront fermées.

- Commission communication : le bulletin communal est en cours de rédaction et sera distribuer courant mi-juillet.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Chantal MICHEL




Le Maire,
Denis JOUAULT



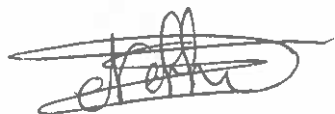
Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE



Kevin LE CANU

Christelle LETELLIER



Adrien LETELLIER



Séverine JORET



Christiane POURADIER



Véronique GIESNER



Didier BOUILLET



Ronan ENGUEHARD



Jacques CAILLOT



Denis JOUAULT



Maxime BISSON



Élise OUTREQUIN



Chantal MICHEL

